
Interventions de Barère et Billaud-Varenne relatives aux
brigands de la Vendée, lors de la séance du 22 brumaire an II
(12 novembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac, Jacques-Nicolas Billaud-Varenne

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand, Billaud-Varenne Jacques-Nicolas. Interventions de Barère et Billaud-Varenne relatives aux brigands de la Vendée, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 110-111;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40291_t1_0110_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40291_t1_0110_0000_8)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

comité de Salut public a reçu de nouveaux détails qui prouvent que cette armée qu'on voudrait rendre redoutable dans l'opinion, n'est qu'une armée fugitive et désorganisée. Elle a passé successivement par Château-Gontier, Laval, Mayenne, Ernée, Fougères; elle s'est arrêtée à Dol.

Une division s'avance au-devant d'elle; l'armée de l'Ouest est en marche pour l'attaquer par derrière. Une lettre de notre collègue Laplanche nous apprend les détails que vous venez d'entendre. Nous n'entrons pas dans un plus grand détail sur les opérations militaires qui se préparent, parce qu'elles ne sont pas de nature à recevoir de publicité sans inconvénients.

Nous avons reçu une lettre de Letourneur, en date du 16 brumaire: il nous mande la marche tenue par l'armée rebelle. Elle a été celle que je viens de vous dire; mais il paraît que les rapports précédents l'avaient considérablement grossie; il s'y trouve plus de 4,000 prêtres et 5,000 femmes, plus nuisibles qu'utiles. Dans leur marche, les brigands n'ont tué qu'un homme qui, à leur passage, poussait des cris répétés de *Vive la République!* mais ils ont beaucoup pillé, particulièrement à Ernée, où ils n'ont pas fait à cet égard de distinction entre les aristocrates et les patriotes. On dit qu'ils ont perdu un de leurs chefs; les maladies les ravagent; la route de Laval à Mayenne était jonchée de morts et de mourants après leur traversée. Un espion a rapporté qu'ils se

une armée fugitive, qui périt de famine. Elle est entrée à Dol, petite ville ouverte de toutes parts; mais l'armée commandée par Rossignol, celle des côtes de La Rochelle, celle de l'Ouest se réunissent pour l'écraser. Les rebelles sont circonscrits entre Mortain et Avranches; les mesures sont prises pour en débarrasser la République, et tout nous présage les plus heureux succès.

BARÈRE donne ensuite lecture d'une lettre de Letourneur, annonçant que l'armée des rebelles est composée de 4,000 prêtres, 5,000 femmes et 6,000 blessés. Entrée à Mayenne, elle n'y est restée que vingt-quatre heures. Elle s'est ensuite portée sur Ernée, où elle a pillé les aristocrates comme les patriotes. De là, elle s'est rendue à Fougères, après avoir soutenu un combat dans lequel les républicains lui ont tué beaucoup de monde. Elle a été forcée d'enclouer plusieurs canons; les chemins sont couverts de ses morts et de ses blessés.

II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets.*

BARÈRE lit sur la Vendée des détails à peu près semblables à ceux donnés par Laplanche. Il les tient de Letourneur, sous la date du 16 brumaire. L'armée des rebelles, forte ou faible d'environ 15,000 hommes, a pour avant-garde 4,000 prêtres, pour arrière-garde environ 5,000 femmes, à peu près autant de blessés, manque de tout, et n'a pour vivre d'autres approvisionnements que ceux qu'elle se procure par le pillage. Ils paraissent fuir vers la mer où, sans doute, ils comptent sur des secours.

BARÈRE ajoute que Rossignol et son armée, deux autres généraux divisionnaires et les sans-culottes qui les accompagnent, sont à la poursuite des ennemis et sont disposés, de la manière la plus formelle, à ne faire aucun quartier aux rebelles. Ils fuient

dirigeaient vers Rennes; mais cet homme ne paraît pas à Letourneur digne d'une grande confiance. Ce qu'il y a de très certain, c'est qu'ils tournent les talons à Alençon. Mayenne ne désire pas de les revoir; ils payent en billets, souscrits par quatre particuliers, dont l'un est un prêtre; en un mot, ils ne présentent qu'une armée malade, fugitive, tourmentée par la famine, et qui, selon les apparences, se porte du côté de la mer.

Billaud-Varenne. Il ne suffit pas de dire que l'armée des rebelles est fugitive, il faut encore apprendre à la Convention que le comité de Salut public a pris les plus fortes mesures, non seulement pour la défaite des rebelles, mais encore pour les exterminer jusqu'au dernier. L'or du fanatisme que la raison apporte de toutes parts sur l'autel de la patrie, va mettre nos armées en mouvement, bientôt les brigands auront disparu du sol de la liberté.

La séance est levée à 4 heures et demie (1).

Signé : P. A. LALOI, Président; C. DUVAL, FOURCROY, FREGINE, Secrétaires.

En vertu du décret du 29 prairial, l'an II de la République française une et indivisible.

S. E. MONNEL, ESCHASSERIAUX, P. J. DUHEM.

PIECES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SÉANCE DU 22 BRUMAIRE AN II (MARDI 12 NOVEMBRE 1793).

I.

LETRE DU REPRÉSENTANT LAPLANCHE, EN MISSION PRÈS L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG (2).

(Suit le texte de cette lettre, d'après un document des Archives de la guerre) (3).

Le représentant du peuple dans le département du Calvados et près l'armée des côtes de Cher-

devant les avant-gardes avec la rapidité de l'éclair.

BILLAUD-VARENNE. Ce n'est pas assez d'annoncer à la Convention que l'armée des rebelles est réduite à un petit nombre de fugitifs; il faut lui dire encore que le comité de Salut public a pris des mesures telles que le succès ne peut être douteux et que, si nous dûmes la Vendée au fanatisme, Lyon, que la raison vient d'arracher à ce monstre, servira à assurer l'exécution des mesures du comité. *(On applaudit.)*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 188.

(2) La lettre de Laplanche n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 brumaire; mais on lit en marge du document des *Archives nationales* l'indication suivante: « Renvoyé au comité de Salut public, le 22 brumaire, l'an II de la République. »

(3) *Archives du ministère de la guerre*, armée des côtes de Cherbourg, carton 5/17.